



Fabriqué à partir de  
matériaux recyclés\*

**BRICO  
DEPÔT**

Fiche technique :

# Fabriqué en cuivre, aluminium ou laiton

**Ce que signifie le choix d'un produit avec un repère vert en forme d'étoile**

## **L'exigence.**

S'il ne fallait qu'un mot pour expliquer ce que signifient les repères verts en forme d'étoile que vous découvrez dans nos dépôts, nous choisirions celui là.

Parce qu'il détermine la précision avec laquelle nous nous sommes engagés dans la sélection et le développement de produits limitant l'impact environnemental :

- par leur fabrication (par exemple en utilisant des matériaux alternatifs) ou
- par leur usage, permettant d'économiser l'énergie, de préserver les ressources et la biodiversité. (par exemple, collecter l'eau de pluie pour moins utiliser l'eau du réseau, avec un récupérateur d'eau de pluie).

Nous vous proposons donc une liste de 7 critères vous permettant de repérer le produit le plus fidèle à vos besoins, et à nos valeurs communes.

Notre objectif : vous donner accès à des informations fiables et transparentes, pour que votre choix soit le plus éclairé possible.

Pour réduire facilement votre impact sur l'environnement, en maîtrisant vos factures, en commençant par votre lieu de vie.

**C'est ça, l'idée derrière nos repères verts. Simple.**

## **Pourquoi la provenance du cuivre, de l'aluminium et du laiton est importante**

L'ADEME estime que 6% de la consommation en électricité en France provient de l'industrie de l'aluminium et représente 1,5% des émissions à effet de serre de l'industrie française.

Un des enjeux majeurs pour la production d'aluminium, est la gestion de ses déchets, comme son coût énergétique de production, entre 30 et 50% de son procédé. Sur les 894 000 tonnes d'aluminium produites en 2019, 53% sont issus du recyclage, par rapport à une moyenne mondiale à 34%.

<https://presse.ademe.fr/2023/03/lademe-publie-le-plan-de-transition-sectoriel-de-lindustrie-de-laluminium-en-france.html>.

Tout comme l'aluminium, la production de cuivre émet des gaz à effet de serre. La demande en cuivre est amenée à augmenter d'ici à 2030. Il sera d'autant plus indispensable d'améliorer le recyclage du cuivre que les réserves diminueront significativement sans nouvelle ouverture de mines.

Source : [Étude du potentiel d'amélioration du recyclage des métaux en France \(ademe.fr\)](#)

Il est également important de s'assurer que le cuivre est extrait et traité de manière responsable.

On utilise du cuivre pour produire du laiton. Comme le cuivre, le laiton peut être recyclé.

## Critère 1 :

### Comment nous attribuons le statut **Produit Repère vert** à nos produits



Avant même d'être évalué pour l'obtention du statut de **Produit Repère vert**, le produit candidat doit respecter :

- **Toutes les exigences légales locales**
- **Toutes les exigences de la politique Kingfisher**

Vous pouvez accéder aux [politiques Kingfisher ici](#). Elles incluent la politique relative aux emballages, celle relative aux droits de l'homme et aux conditions de travail sur les sites de production.

Les produits sont aussi évalués selon une liste de critères d'exclusion. Cela permet de ne pas classer en **Produit Repère vert** des produits comportant plusieurs caractéristiques que nous avons bannies. Vous trouverez l'accès à la liste des critères d'exclusion à la fin de cette fiche technique. Cette liste est révisée annuellement.

L'évaluation de cycle de vie complet n'est pas systématique pour tous les produits ayant obtenu le statut de **Produit Repère vert**. Cela étant, le respect des politiques Kingfisher et le recours à la liste des critères d'exclusion permettent de prendre en compte de nombreux aspects du cycle de vie d'un produit.

L'attribution du statut **Produit Repère vert - Fabriqué à partir de matériaux recyclés : cuivre, aluminium ou laiton** se concentre sur la phase de production du cycle de vie du produit. De plus, cette attribution exclut les produits qui peuvent causer des dégâts sur l'environnement durant leur fabrication ou leur fin de vie.



## Critère 2 :



### Produits éligibles à l'obtention du statut **Produit Repère vert**

Pour qu'un produit se voit attribuer le statut **Produit Repère vert** - *Fabriqué à partir de matériaux recyclés : cuivre, aluminium ou laiton*, il doit appartenir à l'une des familles suivantes ou vérifier l'un des critères suivants :

Le cuivre, l'aluminium ou le laiton doivent représenter au moins 50 % du poids du produit et :

- Cas de L'aluminium :
  - L'aluminium doit provenir d'un fournisseur ayant une certification Aluminium Stewardship Initiative. Le programme vise à « apporter des améliorations significatives, mesurables et continues à la performance environnementale, sociale et de gouvernance du secteur de l'aluminium, de la production à la réutilisation, en passant par l'utilisation et le recyclage ».
- Cas du laiton :
  - Il doit s'agir de laiton recyclé. Le laiton doit être recyclé post-consommation à au moins 90 % (en poids du laiton utilisé).
- Cas du cuivre :
  - Être composé de cuivre recyclé. Le cuivre doit être recyclé post-consommation à au moins 75 % (en poids du cuivre utilisé).
  - Être obtenu d'un fournisseur étant partenaire du programme d'approvisionnement responsable Copper Mark.

**Si les critères 1 et 2 sont respectés, un produit peut être retenu comme candidat à l'obtention du statut **Produit Repère vert**.**



## Évaluer et confirmer le statut **Produit Repère vert**

- ✓ Tous les produits éligibles qui respectent les critères 1 et 2 sont évalués en interne par notre équipe Développement Durable et soumis à l'ONG Bioregional pour une validation externe.
- ✓ Une fois complétées, si l'évaluation en interne et la validation externe s'avèrent positives, le produit peut alors obtenir le statut de **Produit Repère vert**.
- ✓ Une révision complète a lieu chaque année pour garantir que tous les produits continuent de respecter les critères de sélection.

Pour en savoir plus sur l'ONG Bioregional, [veuillez cliquer ici](#) (lien en anglais).

## Liste de critères d'exclusion s'appliquant aux produits :

Une liste des caractéristiques qui disqualifient les produits pour leur attribution du statut de **Produit Repère vert** existe, [elle est consultable ici](#).

